

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1334/ITLS DU 18 SEPTEMBRE 1964 :

n° 1334/ITLS

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 10 du 01/11/1964

Date de publication
18 septembre 1964

Date du numéro
1 novembre 1964

TEXTE INTÉGRAL

Pour compter du 1er octobre 1964, la Société Maritime Savon et Ries est autorisée à assurer elle-même le service de toutes les prestations consécutives aux accidents du travail ou aux maladies professionnelles survenues à son personnel.